

L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EST UN ENJEU DE SOCIÉTÉ



Une société inclusive ne doit laisser personne de côté. L'ESRP Masson-Timbaud propose des actions de formation dédiées aux personnes en situation de handicap, avec un accompagnement global et individualisé : c'est en considérant chaque situation de vie dans son ensemble que les conditions d'une projection professionnelle sereine peuvent être réunies. Ce droit à la formation des personnes reconnues travailleurs handicapés doit s'appuyer sur un financement solidaire.*

À PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUES, RÉPONSES ADAPTÉES !

Sur le papier, c'est une belle idée : ce n'est pas aux personnes en situation de handicap de s'adapter à la société, mais à la société de s'adapter pour être plus inclusive. Mais ces mots peuvent être trompeurs : une société inclusive doit pouvoir offrir aux personnes porteuses d'un handicap un cadre sécurisé et sécurisant, adapté, qui leur permet de s'insérer en milieu ordinaire.

Garantir à tou-tes le droit à une formation, une prise en charge, un emploi adapté demande logiquement des moyens spécifiques. **Faute de moyens, l'inclusion de personnes en situation de handicap en milieu ordinaire est au mieux un vœux pieu, au pire une violence institutionnelle.**

« Ici, c'est un espace où, pour la première fois depuis longtemps, on se pose, les personnes peuvent enfin souffler et se concentrer sur elles. Et c'est un peu la première fois qu'elles le font, et qu'elles ont l'espace pour réfléchir à ce qu'elles ont envie de faire en sortant de l'urgence financière. Et sortir de cette logique, ça demande du temps et de l'accompagnement ! C'est pour ça qu'une action du pôle projet, ça dure 6 mois... »

Victor, infirmier

Les équipes de l'ESRP Masson-Timbaud constatent quotidiennement que les vulnérabilités se croisent en accompagnant des personnes que leur état de santé prive d'une insertion socio-professionnelle ; d'autres que la précarité éloigne de tout suivi médical. Ces vulnérabilités se nourrissent les unes les autres et forment une spirale infernale. **Seule une réponse globale, associant formation, accompagnement médical et social, suivi de réinsertion permet de répondre aux besoins d'un public particulièrement vulnérable.** Ces conditions doivent être réunies pour répondre aux besoins nombreux.

Au-delà de la seule question de l'emploi, comment accompagner des personnes qui traversent des moments aussi difficiles que la perte d'autonomie, la perte d'un emploi, avec parfois celle d'un logement ? Encore une fois, seul un accompagnement global permet aux personnes concernées de reconstruire un parcours professionnel. Matériellement et humainement, les besoins sont spécifiques et indispensables. **Ils doivent trouver une réponse à la hauteur en termes d'engagement et de moyens.**

QUAND LE TRAVAIL FAIT MAL : LE DROIT À LA RÉPARATION

Les plus de 900 personnes que l'ESRP Masson-Timbaud accompagne chaque année sont parfois porteuses d'un handicap depuis la naissance, et parfois non. **Dans l'écrasante majorité des cas, le handicap survient à la suite d'un accident du travail, ou d'une maladie professionnelle.**

Comment continuer à travailler dans le BTP quand on a des problèmes de hanche ? Comment rester électronicienne quand on perd la vue ? Comment rester boulanger quand on est victime d'une maladie engendrant une grande fatigabilité ? Les parcours des personnes accueillies en ESRP révèlent une vérité trop souvent tue : **le travail et / ou les conditions de travail sont trop souvent à l'origine de problèmes de santé graves.**

Ici, les personnes accueillies sont souvent précaires, ont travaillé dans des contextes de travail dissimulé pendant des années. Beaucoup ont eu un parcours migratoire, avec toutes les conséquences en terme retard de diagnostic, d'accès tardif aux soins. Elles ont exercé les métiers les plus difficiles : ce sont des femmes de ménage, des ouvriers du BTP, des employé-es de restauration... **Ces personnes ont droit à une réparation** pour les dégâts que le travail a provoqué sur leur état de santé !

L'enjeu est clair : **lier droit à la formation et droit à l'accès aux soins, avec un financement solidaire et un droit à la réparation.** Une sécurité sociale et professionnelle tout au long de la vie induit une position de principe claire.

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE, C'EST UN DROIT !

Quel que soit son âge, son statut social, sa situation personnelle, son état de santé, chacun-e doit pouvoir se projeter sereinement vers l'avenir. Ce principe touche à un autre, fondamental : la liberté de choisir son métier, de bâtir ses projets. Le droit à la formation pour tou-ttes, en ESRP ou ailleurs est garanti par la loi et repose sur l'obligation, pour les employeur-ses ou pour l'État, de participer à son financement.

Les ESRP sont, comme l'ensemble des structures du champ de la formation initiale ou professionnelle, dans une dynamique de perte de moyens depuis des années. Avec la réduction des enveloppes budgétaires, ce sont les conditions d'accueil et d'accompagnement qui se dégradent.

Parallèlement, on constate une dégradation des conditions d'information des personnes concernées... **Trop souvent l'accès au droit n'est pas à la hauteur**, les personnes ignorent leurs droits pour accéder à une action de formation adaptée à leurs problématiques de santé. Un environnement accueillant, soutenant, dans lequel chacun-e trouve sa place et se sent pris en considération est la première marche vers une insertion en milieu ordinaire de travail.

En cette semaine européenne du handicap, nous vous invitons à découvrir l'ESRP Masson-Timbaud. Le fonctionnement de cet établissement, fort de plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de la formation, l'expertise de ses équipes sont les meilleurs moyens de donner à voir les enjeux spécifiques liés au handicap, et les conditions nécessaires pour offrir à toutes et tous une réadaptation professionnelle de qualité.

